



Commentry

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT PARKING DU FORUM A COMMENTRY

Nous, Maire de la Commune de COMMENTRY (Allier),

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la route,
Vu l'arrêté municipal du 28 mars 2026 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Thierry VERGE, 1^{er} adjoint, délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,

Considérant la demande de l'accueil de loisirs « Les Galibots » en date du 6 mai 2026 sollicitant l'utilisation du parking du forum pour l'organisation d'une journée intercentre le jeudi 23 juillet 2026,

ARRÊTONS :

Article 1 : Le jeudi 23 juillet 2026, de 8h à 19h, le parking du Forum sera interdit au stationnement et réservé à l'accueil de loisirs « les Galibots » pour leur journée intercentre.

Article 2 : Le centre technique municipal mettra en place la signalisation pour annoncer l'interdiction de stationner.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune de Commentry www.commentry.fr. à compter du 15 mai 2026.

Article 4 : Le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Commune, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*Fait à Commentry,
Le treize mai deux mille vingt-six,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,*



Thierry VERGE



Commentry,
ma ville de demain